

Qualification Surveillant de nuit

Contexte

Un nouveau référentiel d'activités-compétences-certification datant du 11 mars 2020 a été validé par la CPNE-FP et adjugé par l'OPCO Santé. Cette démarche fait suite à l'inscription du certificat de qualification professionnelle de surveillant de nuit au Répertoire National des Certifications Professionnelles. Cette évolution doit favoriser, entre autres, les passerelles du diplôme du secteur et donner un accès à des certifications complémentaires pour les professionnels travaillant de nuit. Ces enjeux engagent une nécessaire restructuration des séquences de formation en 4 blocs de compétences.

Les nouveaux contenus pédagogiques, le dispositif de positionnement, les nouvelles modalités d'accompagnement et d'évaluation sont de réelles avancées pour prendre en compte l'évolution du contexte de l'action sociale et les spécificités de la formation d'adultes.

L'ENSEIS et L'ITSRA, à travers cette nouvelle offre de formation projettent une nouvelle organisation favorable aux enjeux de professionnalisation des surveillants de nuit.

Objectifs de formation

Bloc 1 : - Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités

Bloc 2 : - Assurer l'accompagnement des personnes, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service

Bloc 3 : Se positionner comme professionnel.le de l'action sociale/médico-sociale et, à ce titre participer, à l'équipe pluri-professionnelle. Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.

Bloc 4 : Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation ; Prévenir les risques psychosociaux inhérents au travail de nuit ; Connaître le cadre légal et réglementaire inhérent au travail de nuit

Contenus

- **Bloc 1 :** Rôle et fonction techniques et professionnels, qualité et sécurité du cadre de vie, sécurité des personnes et des biens (SST)&(EPI)
- **Bloc 2 :** Rôle et fonction sociaux et professionnels, problématiques des publics, fondements et méthodes de l'accompagnement,
- **Bloc 3 :** Le cadre institutionnel de la fonction et le travail en équipe pluri-professionnelle
- **Bloc4 :** Spécificité de l'exercice professionnel de nuit, cadre d'exercice et réglementation du travail de nuit, condition d'exercice et pratiques, incidences de la nuit, santé du professionnel de nuit, sommeil, alimentation, hygiène de vie, diagnostic de situation, autonomie et gestion de crise la nuit, conciliation vie privée & vie professionnelle.

L'évaluation

Les modalités d'évaluation seront organisées dans le strict respect du règlement d'examen élaboré selon le référentiel de certification de la CPNE-FP du 11 mars 2020. Elles sont à présent spécifiques à chacun des blocs, réputés autonomes, la validation partielle du parcours est ainsi rendu possible.

- **Bloc 1** : Étude de cas tirée au sort et présentée devant un jury. Après un temps de préparation guidé de 20 min, le.la candidat.e présente la façon dont il.elle réaliserait les activités techniques en répondant aux questions posées, durant 15 à 20 minutes.
- **Bloc 2** : Analyse préparée d'une situation d'accompagnement vécue (Élaboration d'un écrit synthétique de 3 à 5 pages) durant la formation et présentation devant un jury (Entretien oral de 15 min à 20 min).
- **Bloc 3** : Présentation d'une fiche synthétique à un jury décrivant le contexte d'exercice du.de la candidat.e assortie d'un dossier de preuves, (Entretien oral de 15 min à 20 min).
- **Bloc 4** : Études de cas proposées au.à la candidat.e autour de différentes thématiques, après un temps de préparation de 15 min, le.la candidat.e présente son analyse à un jury (Échange de 15 min à 20 min).

Notons que toutes les personnes, quel que soit leur parcours de formation, devront pour être qualifiées, se présenter à l'ensemble des épreuves sauf dans le cas où un bloc aurait été obtenu par équivalence.

Rappelons ici que, pour accéder aux épreuves d'évaluation, le candidat devra satisfaire les éléments suivants attestés par l'organisme de formation :

Avoir suivi au moins 80% de la formation de chaque bloc, être en condition d'emploi ou en stage (Les demandeurs d'emploi/personnes en reconversion doivent avoir réalisé un stage de 6 semaines ou 210 heures), avoir validé les évaluations formatives EPI & SST, avoir remis les documents supports de l'évaluation dans les délais impartis.

Prérequis

Exercer l'emploi de surveillant de nuit ou l'avoir exercé a minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années ou avoir réalisé une période de découverte type Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur.

Pour les personnes ne connaissant ni l'emploi, ni le secteur, elles doivent avoir réalisé une période de découverte type Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur, et permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.

Positionnement avant l'entrée en formation

- Tests écrits (fournis par l'OPCO Santé) pour vérifier l'acquisition des savoirs de bases (description d'une photo et QCM bureautique/informatique)
- Un entretien individuel avec le formateur référent de parcours pour définir les modalités d'allègement, d'équivalence ou d'accompagnement renforcé.

Durée :

231 heures, soit 33 jours de formation de 7 heures. réparties sur 10 semaines (amplitude maximum de 12 mois)

Tarif

Parcours complet : 3402€ + 13,5€/heure d'accompagnement renforcé (max 14h)

Effectif : 8 à 16 personnes